

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 17/12/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 17/12/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 17/12/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20251215-2025DEC15_516-DE

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

21

Séance Publique ordinaire du **15 décembre 2025**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 5 décembre 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, Renée MIQUEL ZASSO, M. Éric MATTIUSI, Mmes Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie ACHÉ
M. Ghislain de FLAUJAC,
M. Loïc DÉANGLES,
M. Frank GOBBATO,
Mme Françoise LACAPERE,
M. Julien PELLICER,
M. François-Xavier ROUX

Ont donné procuration :

Mme Sylvie ACHÉ à Mme Sylvie COUDERC
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE
M. Julien PELLICER à M. Marc DUGROS
M. François-Xavier ROUX à Mme Claire TRAMOND

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Émilie SARRAN

Objet : Label « commune haltes – chemins de Compostelle » - Renouvellement de la convention de partenariat avec l'agence des chemins de Compostelle

RAPPORTEUR : Joël VAN DEN BON, Adjoint au Maire chargé du développement économique, du tourisme, du thermalisme et du développement durable

Par délibération en date du 27 mars 2023, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Agence des Chemins de Compostelle en France dans le cadre du label *commune traites*.

Aussi, Monsieur l'adjoint au Maire informe l'assemblée que cette convention, conclue dans le cadre de la promotion 2023-2025, prend fin au 31 décembre prochain.

Il rappelle qu'en souscrivant à l'obtention de ce label, la commune s'est inscrite dans une garantie d'accueil et de services pour tous les randonneurs et pèlerins désirant faire étape à Lectoure.

A ce titre, ont déjà été réalisés

- l'implantation des clous de jalonnement,
- la réhabilitation de l'abri jardin sourcier,
- la mise en place de solutions de restauration adaptée (avec la présence de foodtruck le dimanche et le lundi)

- des actions de l'office de tourisme :
 - conception de documents pratiques à destination des marcheurs,
 - consignes,
 - accueil personnalisé

Lors du bilan réalisé avec l'Agence, la qualité de l'accueil et les nombreux atouts de Lectoure en tant que ville halte ont été particulièrement soulignés (nombreux services à proximité : pharmacies, soins, alimentation, pressing...).

C'est dans la continuité de cette démarche qu'il propose à l'assemblée de renouveler cet engagement, en autorisant Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,
Émilie SARRAN



SARRAN

Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 17 DEC. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 17 DEC. 2025